

COMMUNE DE MARCOING

Chef lieu de Canton



Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Mars 1995

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation de la commune	5
Marcoing dans son paysage	7
Recommandations	9
Les aménagements	11
Les aménagements ponctuels	13
La place du Général de Gaulle	13
Les rues principales	14
Les entrées	15
Les abords du terrain de sports	16
Le cimetière et ses abords	17
Les talus	18
Bibliographie	19

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes (voir tableau les étapes de la décisions).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (historique, comptage automobile, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il lui sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances

publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

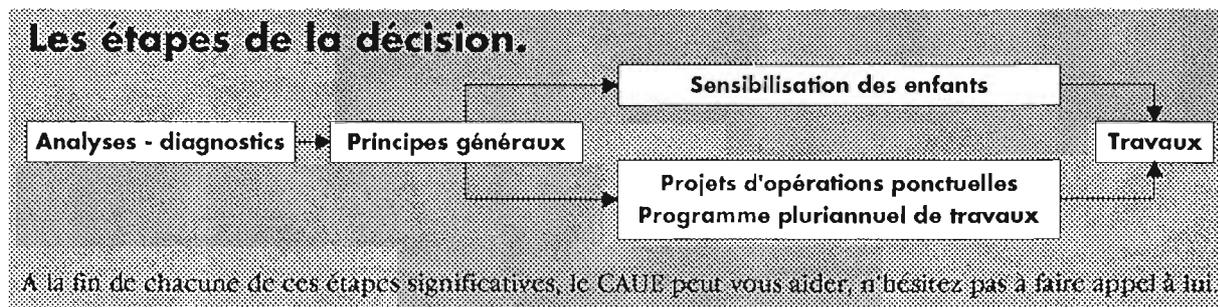
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée, voire l'A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

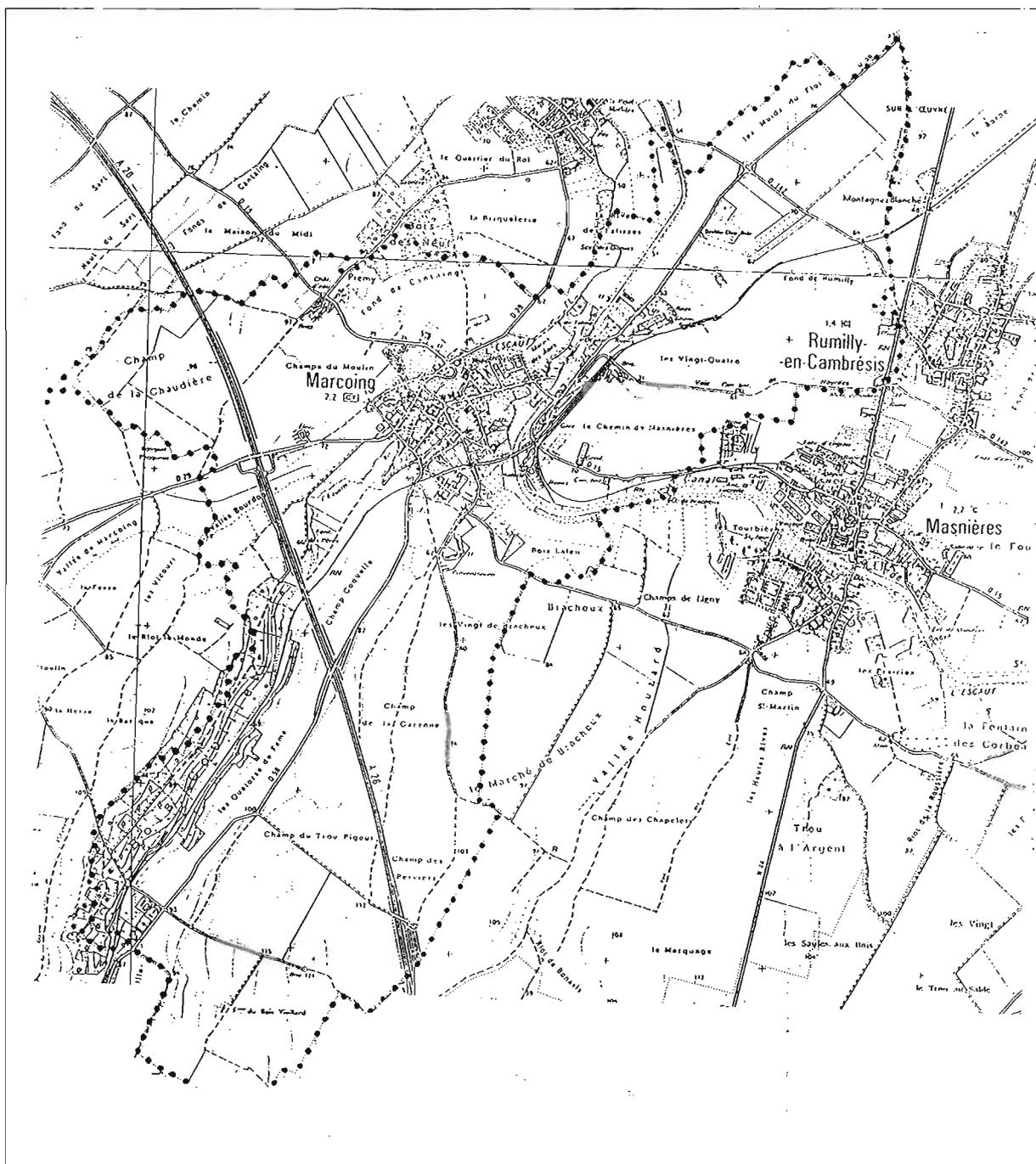
Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



Présentation de la commune

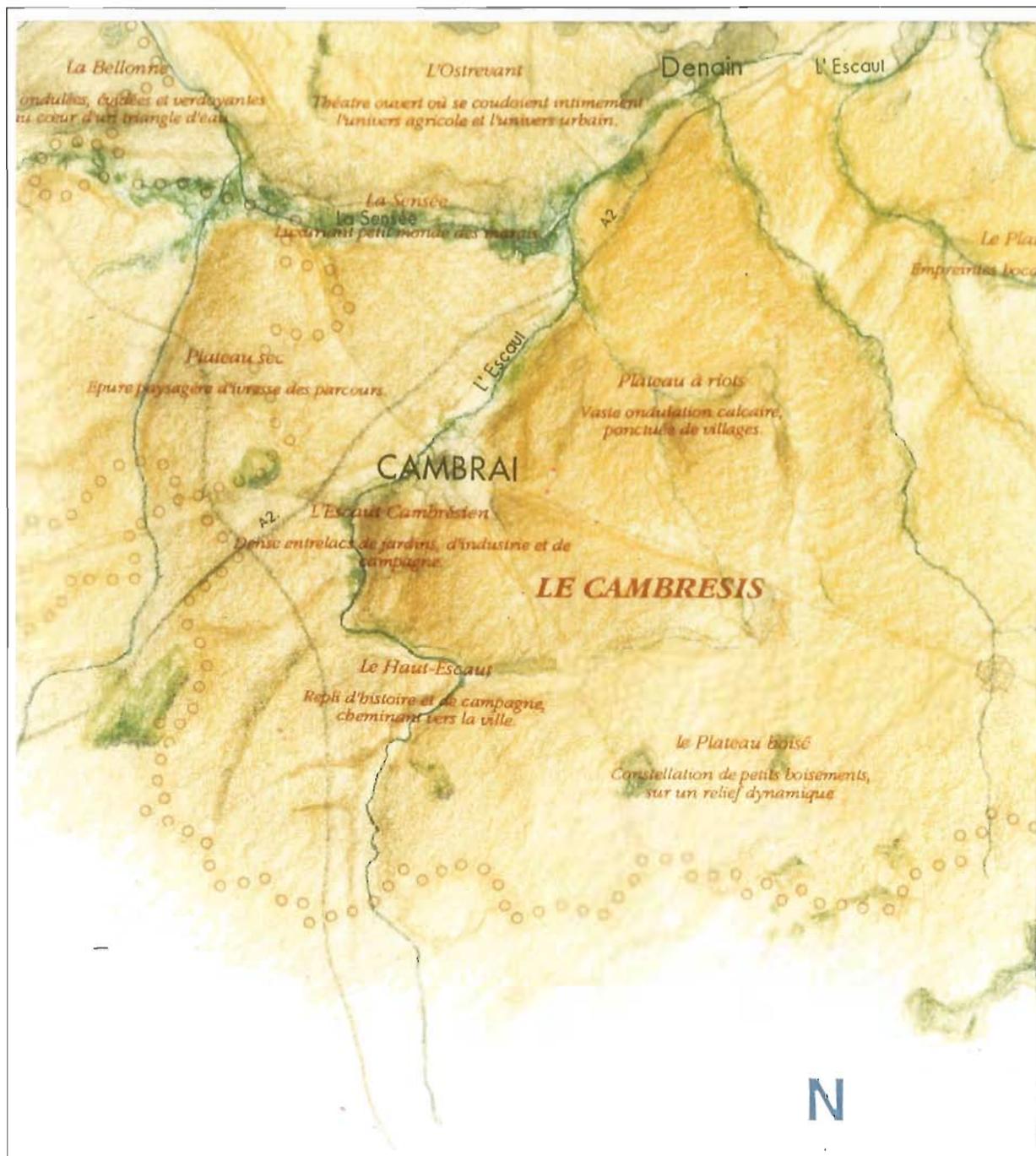
La commune de Marcoing, chef lieu de canton, est située sur le C.D. 56 entre Cambrai et Gouzeaucourt. En plus des nombreux chemins qui la relie aux différents hameaux et villages, elle est desservie par les C.D. 15 et 29.

D'une superficie de 1511 ha et une population de 2104 habitants (recensement 1990) elle est délimitée par les communes suivantes : Masnières, Rumilly-en-Cambrésis, Proville, Noyelles-sur-Escaut, Fesquières, Ribécourt-la-Tour et Villers Plouich.



extrait de la carte I.G.N. 1 / 25000^{ème}

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Marcoing dans son paysage

Installée dans la vallée (entité paysagère du Haut Escaut) la commune est à la confluence de l'Escaut, de l'Eauette et du canal de Saint Quentin. Cette situation stratégique confère à la commune un statut privilégié. En effet, elle bénéficie d'un environnement paysager et naturel de qualité propre à satisfaire le visiteur d'un jour et l'habitant (cf. carte des paysages p. 6 et fiche d'itinéraire "Trame Verte").

La qualité de l'architecture mérite aussi d'être signalée : les bâtiments publics de style régionaliste, de belles fermes et les grandes maisons bourgeoises témoignent de la prospérité de la ville début de ce siècle.

Ces richesses aussi bien naturelles, paysagères qu'architecturales présentent des qualités non négligeables que le maître d'œuvre doit prendre en considération pour asseoir la politique d'aménagement qu'il propose à la Commune.



Recommandations

La municipalité a déjà réalisé plusieurs opérations ponctuelles visant à valoriser son environnement. Elle a entre autres aménagé le port et réalisé diverses plantations...

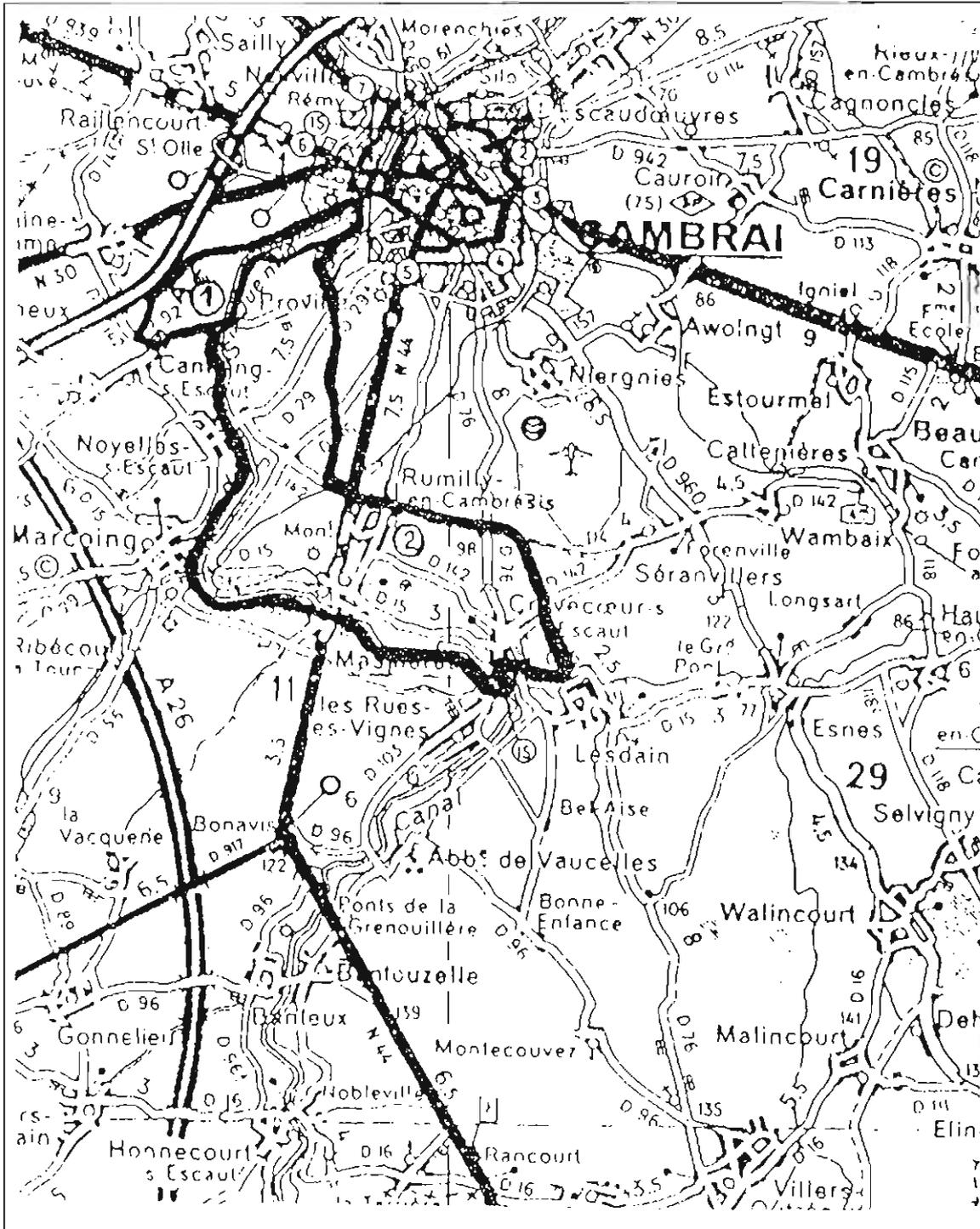
Aujourd'hui, elle souhaite poursuivre ses efforts par des actions d'amélioration du cadre de vie de façon à développer ses atouts naturels et à les rendre plus manifestes.

Pour atteindre cet objectif, une réflexion à deux niveaux semble la méthode d'approche la plus adaptée.

Le premier niveau consistera en un travail de reconnaissance sur un territoire plus étendu que la commune. Cette investigation permet de révéler des itinéraires et des lieux en terme de points forts, de points de vues, de continuités/discontinuités.

Le deuxième niveau insistera plus sur les actions ponctuelles. Elles ont pour objectif de mettre en valeur et en relation l'ensemble des sites publics intra-muros qui méritent une attention particulière. Elles concernent les sites suivants :

- la place du Général de Gaulle,
- les rues principales,
- les entrées.
- les abords du terrain de sports,
- la clôture du cimetière,
- les talus,



Carte des itinéraires

Les aménagements

Les itinéraires

La qualité du site de Marcoing, tant paysager qu'architectural, sa proximité à l'Abbaye de Vaucelles justifie qu'un effort tout particulier soit mené en faveur du développement des promenades pédestres, équestres ou cyclistes.



L'association des Randonneurs du Cambrésis a conçu un circuit de petite randonnée qui, partant de Cambrai et allant jusqu'à Crévecœur-sur-l'Escaut, longe le canal de Saint Quentin en passant par Marcoing.

Au-delà de cette intéressante initiative, il est important de développer des circuits à l'intérieur de la commune elle-même.

Ces circuits pourront valoriser les espaces urbains (ruelles), le port, les espaces boisés, les bords de l'Escaut, du canal de Saint Quentin et les promenades menant à la source de l'Eaunette.

Le travail consistera ici, à déceler, repérer et qualifier les éléments et les séquences qui par leurs qualités révéleront aux mieux l'identité de la commune.



Un schéma faisant apparaître un circuit hiérarchisé de promenade sera accompagné d'esquisses chiffrées d'aménagement. Ces documents permettront à la municipalité de planifier son intervention.



Les aménagements ponctuels

L'aménagement de l'ensemble des sites mérite une réflexion globale quant aux choix de la palette végétale et du mobilier. Cette démarche permet d'harmoniser et d'affirmer des continuités entre les éléments épars.

La place du Général de Gaulle.

Par l'importance de son emprise et de sa localisation, la place du Général de Gaulle s'organise autour de trois sous-ensembles :

- à l'est le rond-point reliant la rue Thiers et la rue Salengro prolongée par la rue du Port,
- au centre, le parking de la mairie, lieu d'accueil des manifestations, des fêtes communales (la "ducasse" deux fois par an) et d'accès pour les enfants aux écoles primaires et maternelle. Face à la mairie est implanté le monument aux morts.
- au nord est, un espace vert boisé par l'Eaunette.

Cet espace est entouré de beaux bâtiments d'architectures régionalistes construits au début du siècle après la destruction de 1917.

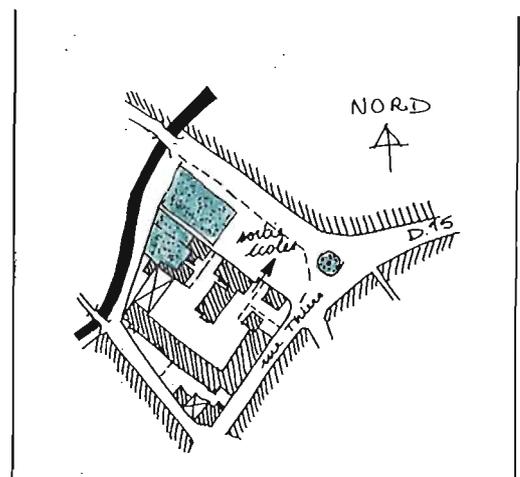
La municipalité souhaite rendre à la place un caractère rural, plus végétal et paysager que routier, en rapport avec l'identité communale.

Le projet d'aménagement devra :

- tenir compte de l'architecture des bâtiments et du sous-sol du parking (ancien lit de l'Escaut),
- intégrer le rond point, l'espace vert et l'Eaunette.

Il sera demandé de toujours garder en mémoire le fait que cette place doit garder son rôle d'accueil des manifestations et d'accès aux écoles.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la municipalité d'entreprendre rapidement des travaux sur cet espace essentiel de la vie locale et qui participe beaucoup à définir l'image de la commune.



Les rues principales

Prolongeant la place du Général de Gaulle, les rues principales (Thiers, Salengro, rue de la Gare...) sont complètement minérales. Les larges trottoirs font fonction de parking où le végétal est absent.



Une réflexion serait à mener sur les moyens à mettre en œuvre pour que ces rues participent davantage à la qualité du cadre de vie des habitants et du promeneur.

Leurs aménagements doivent tenir compte :

- des façades des bâtiments,
- des rues perpendiculaires,
- plus particulièrement du cheminement piétonnier de façon à éviter aux usagers de déambuler entre des voitures en stationnement.



Un schéma général dégageant une hiérarchie dans l'organisation et l'aménagement des voies sera élaboré et complété de schémas de principes et d'esquisses d'aménagement qui permettront à la commune de se fixer une stratégie d'intervention.

Les entrées

C'est à travers l'infrastructure et plus particulièrement au contact du noyau urbain que l'automobiliste va se forger une idée sur l'agglomération qu'il traverse, c'est au moins le souvenir qu'il garde.

Ces points stratégiques que sont les "entrées" de ville méritent une attention et des efforts tout particulier.

Leurs valorisations doit permettre un dialogue harmonieux entre la ville et la campagne.

Toute intervention sur ces sites doit tenir compte de la spécificité de chacune des "entrées" (talus, points de vue, délaissés...).

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré d'aménagement de ces "entrées" permettra à la municipalité de poursuivre progressivement son programme de valorisation.

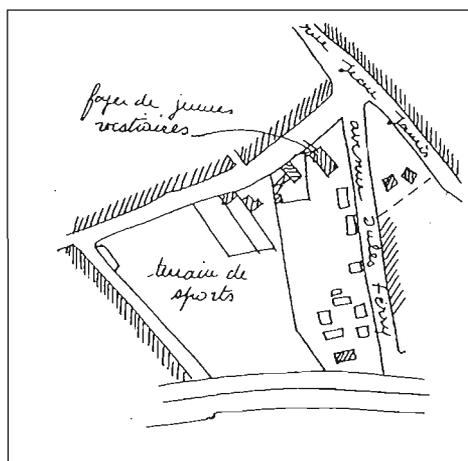


Les abords du terrain de sports



Situé dans un secteur central de l'espace urbanisé, le terrain de sports a bénéficié de travaux de plantations sur une bonne partie de son périmètre.

Cet effort mérite d'être poursuivi. En effet, l'importance que joue cet équipement dans la vie locale justifie la réalisation d'un aménagement paysager qui le valorise. Cet aménagement doit organiser les différents espaces environnants (la rue Jean Jaurès, l'aire engazonnée, le talus S.N.C.F. longeant le terrain, l'aire de stationnement côté vestiaire, les abords du terrain de boules...), et créer des continuités entre ces espaces dissimulés.



Une esquisse d'aménagement permettra à la municipalité de juger l'intérêt d'un projet global du site.

Le cimetière et ses abords



La situation du cimetière à l'intérieur de l'espace bâti communal et sa proximité de l'église sont des éléments qui favorisent l'accessibilité piétonne de l'équipement, en particulier, pour les personnes âgées.

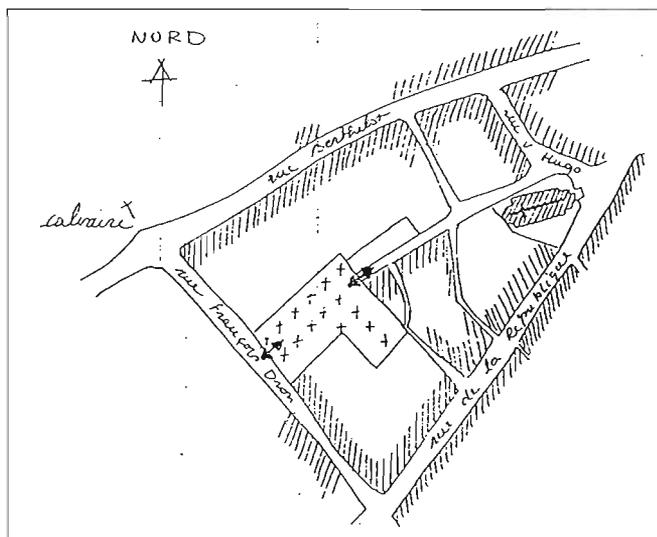
Un deuxième accès est possible à partir de la rue François Dron.

Des aménagements ponctuels ont été réalisés. Ils concernent la ruelle de l'Égalité et l'entrée côté François Dron.

Cette initiative mérite d'être poursuivie sur cet espace symbole de paix et de recueillement. Les opérations d'aménagements devront :

- organiser et paysager les abords du cimetière (aire de stationnement, ruelle de l'Égalité, les talus de la rue François Dron),
- prévoir le paysagement du cimetière et une clôture végétale.

Une étude de faisabilité accompagnée d'esquisses d'aménagement permettra à la municipalité d'entreprendre rapidement quelques actions ponctuelles et d'envisager une action plus ambitieuse à moyen terme.



Les talus



La découverte de la commune de Marcoing, révèle de nombreux talus tant aux abords du secteur urbanisé que dans l'agglomération elle-même. Chacun de ces talus se caractérise par la hauteur, la pente, le recouvrement végétal et la stabilité (vulnérabilité à l'érosion).

Il serait intéressant de réaliser au préalable un inventaire typologique de ces talus. Ce travail permettrait de définir le type d'aménagement et ou de gestion spécifiques à chacun des talus recensés.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la municipalité de réaliser progressivement les travaux qui, sans être coûteux, transformeront de façon sensible le cadre de vie.



Bibliographie

C.A.U.E. du Nord 1993 - Fiche itinéraire "Escaut"
in. élément de lecture du paysage - éd.
Conseil Général du Nord (doc sous presse).

I.G.N. 1988 - Carte Cambrai (ouest) Marcaing
2507 est - 1/25000.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Fanny Frigout	Architecte
Ahmed Rebaï	Ecologue